ISSN: 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)
https://perspectivesplurielles.net/

Perspectives PLURIELLES

Revue scientifique

ARTS, LETTRES ET LANGUES | SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

N°3 – Août 2026

TOME II – SÉRIE 1

Sciences Humaines et Sociales

Éditeur :

UFR Communication et Société

Université Alassane Ouattara

(Côte d'Ivoire)

PERSPECTIVES PLURIELLES

Tome II — Série 1
(Sciences Humaines et Sociales)
Territoires, sociétés et développement

N°3 — Août 2026

ISSN : 3105-8485 (L) | 3105-8493 (P)

Adresse postale : BP v 18 Bouaké 01
Contact : +225 0757504341
https://perspectivesplurielles.net/
revueperspectivesplurielles@gmail.com

RÉFÉRENCEMENT ET INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor

TOGETHER WE REACH THE GOAL

https://sjifactor.com/passport.php?id=24999

SJIFactor

Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2026)

This certificate is awarded to

Perspectives Plurielles
(ISSN: 3105-8485 (E) / 3105-8493 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2026 = 5.147

SJIF (A division of InnoSpace)

SJIFactor Project Manager
International Advisory Services
INNOSPACE INTERNATIONAL

SJIFactor Project

HAL science ouverte	https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1529502
ISSN INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER INTERNATIONAL CENTRE	https://portal.issn.org/resource/ISSN-L/3105-8485

ÉDITORIAL

Ce troisième numéro de *Perspectives Plurielles* prolonge la dynamique éditoriale amorcée en décembre 2025 et confirme la vitalité d'un projet scientifique pluridisciplinaire désormais solidement établi. L'ampleur des contributions reçues, la diversité des laboratoires et des institutions représentés, ainsi que l'exigence maintenue de l'évaluation par les pairs ont conduit le comité de rédaction à reconduire, en l'approfondissant, le choix opéré lors de la précédente livraison : le numéro paraît en deux tomes, le second se déployant lui-même en deux séries. Cette architecture respecte l'identité de chaque grand champ disciplinaire tout en préservant l'unité d'un projet résolument intégratif.

Le Tome I rassemble les travaux relevant des Arts, Lettres et Langues : littératures africaine, francophone, hispanique et anglophone, sémiotique, sociolinguistique et analyse du discours, didactique des langues, lexicologie et terminologie, études culturelles et postcoloniales. Le Tome II, consacré aux Sciences Humaines et Sociales, se déploie en deux séries. La série 1, « Territoires, sociétés et développement », réunit les recherches en géographie humaine et physique, en aménagement du territoire, en sociologie, en économie et en développement. La série 2, « Savoirs, éducation et représentations », accueille les sciences de l'éducation, la psychologie, les sciences de la communication, la philosophie, l'histoire, l'anthropologie et les études culturelles.

La diversité des terrains étudiés : Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Mali, Togo, Guinée, Niger, Cameroun, Gabon, République du Congo et République démocratique du Congo, illustre la portée continentale de cette livraison. Plusieurs lignes de force s'en dégagent : la résilience environnementale et sanitaire des territoires, les recompositions urbaines et foncières, la gouvernance des ressources naturelles et des biens communs, l'inscription du numérique dans les pratiques sociales et politiques, les transformations des systèmes éducatifs, ainsi que la place des savoirs endogènes dans la régulation des sociétés contemporaines.

Le comité de rédaction adresse sa profonde reconnaissance aux auteurs, aux évaluateurs et au comité scientifique, ainsi qu'à l'UFR Communication et Société de l'Université Alassane Ouattara, partenaire fidèle de cette aventure. Que ce numéro confirme Perspectives Plurielles comme un espace de référence où s'élaborent, en dialogue, des savoirs ouverts sur les sociétés contemporaines et leurs mutations.

Bonne lecture.

Le Comité de rédaction

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de Publication :
M. Konan Thiery St Urbain YEBOUE, Maître de Conférences

Secrétariat de rédaction

Dr (MC) KANGA Kouakou Hermann Michel, Université Alassane Ouattara
Dr (MC) YOMAN N'goh Koffi Michael, Université Alassane Ouattara
Dr (MC) KOUAMÉ Koaténin, Université Alassane Ouattara
Dr KONAN Aya Suzanne, Université Alassane Ouattara
Dr AKABLAH Tchoumou Léopold, Université Alassane Ouattara
Dr Kouamé Alain SARAKA, Université Alassane Ouattara
Dr Kanhoun Baudelaire KOUAME, Université Alassane Ouattara
Dr Kouakou Camille GOLI, Université Alassane Ouattara

Comité Scientifique et de Lecture :

Prof. Lazare Marcelin POAME, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Prof. Pierre KAMDEM, Université de Poitiers, France ;
Prof. Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Prof. (Dir. Rech.) Kouadio Raphaël OURA, Université Alassane Ouattara-CRD, Côte d'Ivoire ;
Prof. Atta Jacob BRINDOUMI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Prof. SOW Ndioro, Université Gaston Berger, Sénégal ;
Prof. Fabio VITI, Université Aix-Marseille, France ;
Prof. François LAMBOTTE, Université Catholique de Louvain, Belgique
Prof. Konan Arsène KANGA, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Prof. Kacou GOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire ;
Prof. Yao Jean-Aimé ASSUE, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.
Prof. Eveno Emmanuel, Université Toulouse Jean-Jaurès, France ;
Prof. Kouakou Désiré M'BRAH, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.
Prof. Göbel Christof, Universidad Autónoma Metropolitana de Mexico, Mexique ;
Dr (MC) Kouassi Ernest YAO, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Jean Joêl BAHI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Dhédé Paul Éric KOUAMÉ, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Yao Jean Julius KOFFI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Adjoua Pamela N'GUESSAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Abiba DIARRASSOUBA, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Koffi Syntor KONAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Ehua Manzan Monique BEIRA, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;
Dr (MC) Konan Hubert KOUADIO, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

SOMMAIRE

Géographie, environnement et aménagement du territoire

KROUBA Gagaho Débora Isabelle

1. Cartographie des zones à risque de bilharziose urinaire par télédétection et SIG dans la région du Lôh-Djiboua (Centre-Ouest ivoirien) 1-15

KOUADIO Datté Anderson et FROUMAN Ouattarra Bourahima

2. Mobilité transfrontalière et échanges informels dans les espaces frontaliers ivoiro-ghanéens : dynamiques spatiales et enjeux de régulation 16-32

GUEDE One Enoc

3. Territoires des confrontations du bloc américano-israélien contre l'Iran et défis de résolution des tensions 33-46

FAYE Cheikh Ahmed Tidiane

4. Influence des aménagements anthropiques sur l'évolution du trait de côte dans la baie de Dakar : analyse morphodynamique de la plage de Bel Air (2019-2024).....47-63

Kouablan N'GUESSAN et Kadjo Simplice Antonio KOUAME

5. Croissance démographique et problématique du logement à Yamoussoukro : la contribution des villages intégrés à la ville dans l'offre foncière et immobilière 64-86

Kopeh Jean-Louis ASSI

6. Le district de Sassandra-Marahoué face à la dégradation de ses terres : une analyse géospatiale avec l'outil Trends.Earth.....87-104

Donatien AMOUSSOU, Djafarou ABDOULAYE et Mouïbatou TOURARE ALI

7. Facteurs déterminants de la dynamique des plantations de palmier à huile dans la commune d'Athiémé au Sud-Bénin.....105-124

Macoura Fatime Diawala KONE et Yao Jean Julius KOFFI

8. Niveau d'offre des ressources dans les structures sanitaires dites « médico-scolaires » dans la ville de Bouaké 125-143

Gonkanou Marius ZRAN et Bi Tiécoura Jean Arnaud Jaurès IRIE

9. Commercialisation des produits halieutiques et diversification des moyens d'existence des femmes rurales à l'Ouest de la Côte d'Ivoire dans le département de Zouan-Hounien.....144-158

Marius MASSALA MBINDZOUKOU, Bruno NKOUMAKALI et Luckin OBIANG OBIANG

10. Occupation du sol et identification des cultures agricoles à partir des algorithmes d'apprentissage automatique.....159-175

Daniel GOMIS, Baba SEYE, Mamadou DIOP et Mouhamadou Bassirou DIALLO

11. Perceptions des pêcheurs sur les interactions entre les oiseaux et la pêche : entre indicateurs, dynamique et menaces. Cas des quais de pêche de Yoff, Ouakam et Ngor (Dakar, Sénégal) 176-189

N'Guessan Fabrice YAO et Bi Tchan André DOHO

12. Gouvernance urbaine et dynamique des modes de mobilité informels de desserte des quartiers Andokoi 3 et Sagbé Nord (commune d'Abobo, Côte d'Ivoire) 190-204

Yaya DIALLO et Issa MBALLO

13. Accès à l'eau potable et résilience des populations dans la périphérie Est de la ville de Kolda (Sud-Sénégal) 205-220

MPEA ESSIE Princil et LONDESSOKO DOKONDA Rolchy Gonalth

14. Accès à l'électricité et dynamique sociale des villes secondaires du département de la Cuvette (République du Congo) 221-236

N'GUESSAN Kouakou Firmain

15. Gouverner l'espace partagé : divagation des animaux et tensions urbaines à San Pedro (Côte d'Ivoire).....237-254

YAO Konan Bérenger, KAKOU Ehounou Olivier et ASSUÉ Yao Jean-Aimé

16. Crise du personnel enseignant et performance scolaire : le cas de l'Inspection de Raviart en Côte d'Ivoire.....255-272

Moussa COULIBALY, Nafolo Drissa YEO et Mohamed Zanga OUATTARA

17. Insalubrité, révélateur de dégradation de l'environnement et risques sanitaires au quartier Dioulabougou dans la ville de Zuénoula.....273-290

ADOMON Abodou Athanase et OUIZAN Bi Zalié Privat

18. Gouvernance locale et participation citoyenne en Côte d'Ivoire : le paradoxe d'une implication citoyenne à Soubré 291-307

Marguerite KASSOGUE et Moussa dit Martin TESSOUGUE

19. Commerce et abattage de volailles sur les marchés, en commune V, du district de Bamako (Mali).....308-326

DIOMANDE Soualiho, SORO Zié Gédéon et DJETE Kousso Débora

20. Le modèle AVCD à l'épreuve de la conservation durable dans l'Ouest ivoirien : défis et perspectives pour les parcs nationaux du mont Sangbé et du mont Péko 327-344

Ousmane DIOUF et Mouhamadou Bassirou SECK

21. Gouvernance communautaire et vulnérabilité socio-économique face à l'invasion du *Typha australis* dans la Réserve naturelle communautaire de Tocc-Tocc (delta du fleuve Sénégal) 345-360

BISSOU Guikahué Daniel

22. Tourism Assets and Rural Tourism Underdevelopment in the Village of Akpoungbou, Côte d'Ivoire.....361-373

SOGBOU-ATIORY Badjo Julienne

23. Pandémie et réalités post-COVID-19 : effets socio-économiques sur les acteurs de la filière cocos, résidents de Jacqueville 374-394

Eveline MAHOUNGOU

24. La dynamique de transfert des cultures maraîchères dans les zones proches de Brazzaville.....395-412

Abdoulaye KANE, Edmée MBAYE, Bonoua FAYE et Famara BODIAN

25. Territoire de Fimela en transition : l'agroécologie et ses enjeux socio-économiques et environnementaux dans les systèmes alimentaires locaux 413-430

SORO Seydou Kadodjomon et GOGOUA Gbamain Éric

26. Conséquences de l'occupation des zones à risques dans la ville de Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire) 431-446

Kouamé Félix N'DRI, Sasso Sidonie Calice YAPI, N'gatta Konan Florentin KOUADIO et Kouassi DONGO

27. Vulnérabilité socio-environnementale et risques sanitaires dans les quartiers informels de Bingerville : une approche socio-géomatique de la contamination fécale 447-463

Richet NKOUBANGO NZOUSSI, Jean-Luc MOUTHOU et Hilarion Bagel MIZHAIRE

28. Les caractéristiques des clôtures parcellaires à Brazzaville (République du Congo).....464-485

Moussa Fadiala BOCOUM

29. Dynamique de la gestion de la forêt classée de Faya au Mali 486-500

Abdoulaye FOFANA, Soumahila BAYO et Sékou DOUMBOUYA

30. Le déficit d'engagement communautaire face à la résurgence d'Ébola à N'Zérékoré (Guinée) 501-516

KOMBIENI M'Bouaré Frédéric, LARE Kongben et SOUROKOU ZAKARI Amidou

31. Effets des pratiques agricoles et approches innovantes pour la sécurisation des berges du bassin versant de la rivière Mékrou au Bénin 517-533

Sociologie, économie et développement

Abdul Sadeck Akim MOUHAMED, Afouda Jacob YABI et Falylath BABAH DAOUDA

32. Le rôle négligé des commerçants dans la circularité alimentaire : revue critique des stratégies de valorisation des invendus maraîchers dans les marchés urbains africains 534-556

KRA Kouamé Chérubin

33. Le « gouassou » dans les marchés vivriers ivoiriens : essai de théorisation d'une pratique marchande de confiance 557-579

Dramane SALAMI et Souléïmane A. ADEKAMBI

34. Impact des modèles de financement agricole mis en place par les systèmes financiers décentralisés sur la productivité agricole au Nord-Bénin 580-596

Judicaël DIAMBOUNAMBATSI, Romaric YENO-AKENDENGUE et G. Goldris ZIGUI-YAO

35. Les « hommes de tout métier » au Gabon : sociologie d'une main-d'œuvre flottante 597-614

OGANTO Kokou Ananzè et YABI Afouda Jacob

36. L'écosystème de financement des entreprises agricoles au Togo 615-635

Francis Pegdewendé YOUGBARÉ et Victor TOUGMA

37. Genre et production scientifique : contraintes et stratégies de femmes chercheures du CNRST (Burkina Faso) 636-654

Boris Olivier GLODE

38. Gouvernance rebelle de 2002 à 2011 et recours à la violence dans les interactions sociales à Bouaké depuis 2011.....655-669

Wilfried BIVEGHE BI NDONG et Jean-Emery ETOUGHE-EFE

39. Le travail de la chefferie villageoise au Gabon : une socio-anthropologie des activités quotidiennes des chefs de village 670-684

OLATAYO Olatundé Ludovic, KONAN Affoué Anabelle Flora et YAO M'Bra N'Goran Marie-Joseph

40. Facteurs socioéconomiques de la commercialisation de la chicha dans la ville de Tengréla.....685-699

ROUAMBA Lydia

41. Genre et personnes déplacées internes vivant hors des sites officiels à Ouagadougou au Burkina Faso.....700-719

Bernard LENO et Ibrahima DIALLO

42. Diagnostic qualitatif d'un modèle de coopération décentralisée en Guinée : l'exemple de la commune urbaine de Labé et la Communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain (SICOVAL) 720-739

BAH Nomansou Serge et KONE Moussa

43. Pouvoirs publics et instauration de la vidéosurveillance aux examens du baccalauréat dans la commune de Bouaké (région du Gbêkê, Côte d'Ivoire).....740-754

Matiéyendou KOMBATE et Adoté Akué AKPABIE

44. Le cancer à l'épreuve du pluralisme médical : représentations sociales, parcours thérapeutiques et dissimulation des pratiques parallèles au Togo 755-777

N'DRIN Dhaibout Romuald et BOUMI Minkalokeu Léonce

45. Construction sociale de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes à Abidjan : entre dispositif institutionnel et stratégies parentales 778-793

Zalissa WANGA et Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO

46. Commerce transfrontalier au Burkina Faso : une analyse des difficultés rencontrées par les femmes 794-810

ISSN : 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)
https://perspectivesplurielles.net/

LES « HOMMES DE TOUT MÉTIER » AU GABON : SOCIOLOGIE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE FLOTTANTE

THE "JACKS OF ALL TRADES" IN GABON: SOCIOLOGY OF A FLOATING WORKFORCE

Judicaël DIAMBOUNAMBATSI
Université Omar Bongo, LABSOC[1]/GERTOM[2], Libreville (Gabon)
E-mail : djudicael007@gmail.com

Romaric YENO-AKENDENGUE
Université Omar Bongo, LABSOC/GERTOM, Libreville (Gabon)
E-mail : yenoakendengueromaric@gmail.com

G. Goldris ZIGUI-YAO
Université Omar Bongo, LABSOC/CURFOD[3], Libreville (Gabon)
E-mail : sociostat2@gmail.com

Résumé : *Cette recherche analyse la figure de « l'homme de tout métier » (HTM) au Gabon comme le révélateur d'une crise structurelle de la reconnaissance professionnelle. L'étude théorise l'émergence d'une « nomenclature du rien » : un dispositif de violence symbolique où les outils du Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE), calqués sur des standards académiques rigides, invalident les savoir-faire acquis par l'apprentissage informel. S'appuyant sur une enquête ethnographique menée entre juin 2024 et février 2025 sur 10 carrefours de louage à Libreville et Port-Gentil auprès d'un échantillon de 36 travailleurs, l'article démontre comment ce déni de qualification enferme l'ouvrier dans une « polyvalence de survie » et une précarité marquée par le contrat journalier (« fini-parti »). Cette désaffiliation sociale (R. Castel, 1995, p. 21) fragilise l'identité du travailleur et son autorité familiale. En l'absence de mécanismes de validation des acquis de l'expérience (VAE), l'étude préconise l'instauration d'une « flexicurité à la gabonaise » pour transformer ces « infrastructures humaines » (A.M. Simone, 2004, p. 407) en leviers de développement formel et de protection sociale.*

Mots-clés : *Gabon ; travail informel ; qualification professionnelle ; précarité de l'emploi ; désaffiliation sociale.*

Abstract: *This study examines the figure of the "all-around worker" (homme de tout métier - HTM) in Gabon as an indicator of a structural crisis in professional recognition. The paper theorizes the emergence of a "taxonomy of nothingness" (nomenclature du rien): a system of symbolic violence in which the tools of the National Employment Promotion Agency (Pôle National de Promotion de l'Emploi - PNPE), modeled on rigid academic standards, invalidate skills acquired through informal apprenticeships. Based on an ethnographic survey conducted between June 2024 and February 2025 across 10 day-labor hubs in Libreville and Port-Gentil with a sample of 36 workers, the article demonstrates how this denial of qualifications traps laborers in a "survival-driven versatility" and a precarity defined by day-labor agreements (fini-parti). This social disaffiliation (R. Castel, 1995, p. 21) undermines both the worker's identity and their familial authority. Given the absence of Recognition of Prior Learning (RPL / VAE) mechanisms, the study advocates for the implementation of a "Gabon-style flexicurity" to convert these "human infrastructures" (A.M. Simone, 2004, p. 407) into catalysts for formal development and social protection.*

Keywords: *Gabon; informal labor; professional qualification; job precarity; social disaffiliation.*

[1] Laboratoire de Sociologie (LABSOC).
[2] Groupe d'Études et de Recherches Travail, Organisation, Management (GERTOM).
[3] Centre Universitaire de Recherche en Foresterie Sociale et Développement Rural (CURFOD).

Introduction

Au Gabon, à l'instar de la majorité des pays africains, le marché de l'emploi est marqué par un dualisme profond : d'un côté, un secteur formel tiré par l'extraction des ressources naturelles (pétrole, mines, bois) et la fonction publique ; de l'autre, se déploie un tissu économique privé composé à plus de 90 % de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) formelles et informelles (ANPI-Gabon, 2023, p. 4-6 ; BAD, 2024, p. 18). Malgré la succession des chocs pétroliers et la révision du code du travail en 2021 visant à flexibiliser l'emploi, cette prédominance des petites structures alimente un secteur informel massif qui concentre près de 80 % de la population active urbaine hors fonction publique (OIT, 2022, p. 24 ; DGS, 2021, p. 38). Cette configuration confirme l'existence d'un groupe de travailleurs itinérants alternant fréquemment les lieux de travail et oscillant entre périodes d'activité et phases de chômage visible ou déguisé (H-A. Barro Chambrier, 1990, p. 232). Cette segmentation découle de la dépendance historique envers un « État entrepreneur » (J. Diambounambatsi, 2015, p. 96), maître d'œuvre de grands travaux mobilisateurs d'une main-d'œuvre informelle et réputée non qualifiée. Toutefois, comme le soulignent les travaux de B. Yanga Ngary (2008, p. 15-18), face à la saturation du marché formel et aux rigidités bureaucratiques, cette économie populaire ne relève pas d'une démission, mais d'une ingéniosité quotidienne où la création de micro-activités devient le véritable moteur d'une « modernisation par le bas ». C'est précisément dans ce hiatus qu'émerge la figure de l'HTM, regroupant des acteurs locaux qui développent des compétences adaptées aux exigences du terrain en contournant les rigidités des cadres étatiques. Pourtant, bien que cruciale pour le secteur du BTP, l'expérience de l'HTM se construit en marge des grilles de certification officielles, condamnant son savoir-faire à une invisibilité statutaire. Loin d'être un simple défaut de formation, cette invisibilité s'impose comme un effet de structure pérenne dans la régulation de la force de travail, documenté dès le début des années 2000 (République Gabonaise, Tableau de Bord Social, 2003, p. 41). Sans être une stratégie programmée, cette institutionnalisation du travail précaire produit un ajustement fonctionnel : elle garantit une flexibilité maximale aux grands groupes du BTP tout en permettant à l'État de laisser l'économie populaire absorber le chômage urbain sans coût direct de régulation, s'apparentant ainsi à une exploitation systémique de l'agilité cognitive et manuelle propre au capitalisme contemporain (Y. Moulier-Boutang, 2007, p. 162).

Le problème central de cette recherche réside dans cette contradiction systémique : alors que les HTM font preuve d'une « plasticité professionnelle » indispensable à la réalisation de projets complexes, leurs compétences ne se traduisent jamais par une ascension statutaire, l'absence de reconnaissance institutionnelle de leurs qualifications constituant l'angle mort des politiques de sédentarisation professionnelle au Gabon (F. Nguema Ndong, 2014, p. 118). La

construction sociale des nomenclatures y reste en effet confinée à une stricte équivalence entre deux distributions hiérarchisées : l'emploi et la formation initiale (L. Tanguy, 2005, p. 55). Rigidement liée au principe d'une hiérarchie formelle, la qualification officielle relègue la polyvalence de survie des HTM au rang de travail subalterne, empêchant la constitution de ces acteurs en un corps professionnel et collectif reconnu.

Face à ce constat, l'enjeu est de comprendre comment la fin cyclique des chantiers transforme ces bâtisseurs polyvalents en une « armée de réserve » industrielle (K. Marx, 1993, p. 552) vouée à l'instabilité. Dès lors, quelles sont les lacunes de la nomenclature nationale, notamment les classifications du Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE, ex-Office National de l'Emploi) et du Code du travail de 2021, qui font obstacle à la reconnaissance juridique de la polyvalence technique des HTM ? De quelle manière l'intermittence, régie par le régime journalier dit de « fini-parti », fragilise-t-elle l'équilibre social, l'identité et la stabilité de ces travailleurs ?

Notre étude défend l'hypothèse selon laquelle : L'absence d'une grille de certification adaptée aux apprentissages informels constitue une invalidation institutionnelle qui réduit la polyvalence technique des « hommes de tout métier » au statut de manœuvre sous-qualifié. Cet état de fait engendre une désaffiliation sociale cyclique qui déstructure leur identité professionnelle et leur rôle traditionnel de pourvoyeur familial. Afin de vérifier cette hypothèse, notre démarche mobilise un triple cadre théorique appuyé sur la « désaffiliation » (R. Castel, 1995, p. 451) pour analyser la fragilisation du lien salarial, la « disqualification sociale » (S. Paugam, 2000, p. 93) pour saisir le stigmate associé au statut de manœuvre, et la « violence symbolique » (P. Bourdieu, 1993, p. 51) pour éclairer le déni institutionnel de compétence.

1. Méthodologie

Cette recherche repose sur une immersion ethnographique menée entre juin 2024 et février 2025 à Libreville et Port-Gentil, combinant l'observation directe des lieux d'attente et de travail, l'analyse documentaire des textes réglementaires (Code du travail de 2021 et grille BTP de 1984) et des entretiens semi-directifs approfondis.

1.1. Échantillonnage et division sexuelle du terrain

L'échantillon composé de trente-six hommes (N = 36), reflète la division sexuelle du travail du BTP sur les carrefours de louage à Libreville et Port-Gentil où l'embauche informelle, dans les travaux de force, reste une enclave masculinisée. Cette spécificité de genre permet à l'étude d'analyser l'impact de la précarité professionnelle sur l'identité masculine et sur le rôle traditionnel du père pourvoyeur de ressources au foyer.

1.2. Protocoles de recueil et de traitement des données

L'enquête qualitative s'appuie sur trente-six (36) récits de vie recueillis à Libreville et Port-Gentil à partir des entretiens semi-directifs structurés autour de quatre axes : l'apprentissage, le carrefour comme bourse du travail, l'identité et la reconnaissance et la désaffiliation sociale (tableau 1).

Tableau 1 : Cartographie socioprofessionnelle des HTM

Code	Ville	Secteur / Zone d'enquête	Tranche d'âge	Domaines de compétences déclarés
E.1	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	26-35 ans	Maçonnerie / Gros œuvre
E.2	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	26-35 ans	Manœuvre polyvalent / Second œuvre
E.3	Libreville	Zone Industrielle / Portuaire	36-45 ans	Coffrage / Structure
E.4	Libreville	Axe Est (Secteurs résidentiels)	36-45 ans	Électricité / Maçonnerie
E.5	Port-Gentil	Zone Industrielle / Chantiers	36-45 ans	Charpente / Menuiserie
E.6	Libreville	Axe Sud (Places de louage)	26-35 ans	Maçonnerie / Finition
E.7	Port-Gentil	Axe Périurbain / Chantiers	26-35 ans	Manœuvre polyvalent / Maçonnerie
E.8	Libreville	Axe Sud (Places de louage)	26-35 ans	Maçonnerie-finition / Carrelage
E.9	Libreville	Axe Nord (Secteurs résidentiels)	36-45 ans	Électricité / Maçonnerie
E.10	Libreville	Axe Nord (Secteurs résidentiels)	26-35 ans	Carrelage / Maçonnerie
E.11	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	36-45 ans	Coffrage / Ferraillage
E.12	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	26-35 ans	Peinture / Plâtrerie-Staff
E.13	Port-Gentil	Axe Urbain Central	46 ans et plus	Charpente / Menuiserie bois
E.14	Port-Gentil	Zone Industrielle / Chantiers	36-45 ans	Maçonnerie / Menuiserie
E.15	Port-Gentil	Zone Portuaire / Marine	46 ans et plus	Charpente navale / Bois
E.16	Libreville	Axe Sud (Places de louage)	36-45 ans	Maçonnerie / Coffrage
E.17	Port-Gentil	Axe Urbain Central	26-35 ans	Peinture / Finitions
E.18	Port-Gentil	Zone Portuaire / Chantiers	26-35 ans	Ferraillage / Structures
E.19	Libreville	Axe Nord (Secteurs résidentiels)	36-45 ans	Coffrage / Maçonnerie
E.20	Libreville	Axe Périurbain / Chantiers	26-35 ans	Maçonnerie / Gros œuvre
E.21	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	26-35 ans	Maçonnerie / Carrelage
E.22	Libreville	Axe Sud (Places de louage)	46 ans et plus	Électricité / Bâtiment
E.23	Libreville	Axe Périurbain / Chantiers	26-35 ans	Maçonnerie / Gros œuvre
E.24	Port-Gentil	Axe Urbain Central	36-45 ans	Charpente / Structure bois
E.25	Libreville	Axe Est (Secteurs résidentiels)	26-35 ans	Plomberie / Électricité
E.26	Libreville	Zone Sud / Portuaire (Owendo)	36-45 ans	Carrelage / Maçonnerie
E.27	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	36-45 ans	Coffrage / Ferraillage
E.28	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	18-25 ans	Manœuvre polyvalent / Coffrage
E.29	Port-Gentil	Axe Urbain Central	26-35 ans	Plâtrerie-Staff / Peinture
E.30	Port-Gentil	Axe Urbain Central	36-45 ans	Plomberie / Staff
E.31	Port-Gentil	Axe Urbain Central	36-45 ans	Ferraillage / Structure
E.32	Libreville	Axe Est (Secteurs résidentiels)	26-35 ans	Électricité / Plomberie
E.33	Libreville	Axe Nord (Secteurs résidentiels)	36-45 ans	Carrelage / Finitions
E.34	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	36-45 ans	Électricité / Plomberie
E.35	Libreville	Axe Centre (Places de louage)	18-25 ans	Manœuvre polyvalent de force
E.36	Port-Gentil	Axe Urbain Central	36-45 ans	Coffrage / Ferraillage

Source : Données d'enquête réalisées entre juin 2024 et février 2025.

L'analyse de contenu thématique, codée manuellement, a permis de dégager la trajectoire des répondants et de structurer les données sous forme d'un tableau 1 (N = 36) soit 24 enquêtés à Libreville et 12 enquêtés à Port-Gentil. Un autre tableau 2 croisant la récurrence des tâches pour établir trois profils types selon la combinaison des compétences, et un dernier tableau 3 identifie les indicateurs de vulnérabilité en confrontant les normes juridiques (code du travail de 2021 et grille BTP de 1984) aux réalités vécues par l'ensemble des acteurs.

1.3. Considérations éthiques et anonymisation des données

Conformément aux standards éthiques de la recherche, le protocole de collecte de données repose sur trois principes fondamentaux : l'obtention d'un consentement éclairé oral et libre auprès des trente-six participants, une anonymisation rigoureuse codifiant les identités (E.1 à E.36) et réunissant les données sociodémographiques et géographiques pour éviter toute ré-identification, ainsi que des séances de débriefing oral éthique dans nos sites de Libreville et Port-Gentil.

2. Résultats et analyse de l'étude

L'analyse des données recueillies met en évidence un processus d'invalidation systématique qui structure la trajectoire des HTM à travers quatre jalons biographiques majeurs : une entrée dans le métier par apprentissage pratique opposant la légitimité du chantier aux diplômes institutionnels, une sélection corporelle et précaire lors du recrutement informel sur les carrefours, une invalidation statutaire subie sur le chantier sous le régime contractuel du « finiparti », et enfin une désaffiliation sociale se traduisant par l'effritement du rôle de pourvoyeur au foyer ainsi que par une décitoyenneté professionnelle face à l'État.

2.1. Trajectoire et apprentissage : la légitimité du chantier contre le fétichisme du diplôme

L'entrée dans les métiers du bâtiment pour les HTM s'effectue quasi exclusivement en dehors des circuits formels d'enseignement technique. En l'absence de diplômes d'État (CAP, BEP), la légitimité professionnelle se construit au fil de la pratique et de l'immersion sur les chantiers. Comme le souligne E.15 : « Moi j'ai appris sur le tas dans les chantiers navals de POG avec les anciens. Pas besoin de papier quand ta main sait ajuster le bois à la millimétrée » (E.15, charpentier naval/bois, Zone Portuaire, Port-Gentil). À l'inverse, pour les plus jeunes, l'apprentissage s'apparente à un compagnonnage précaire : « Tu commences comme ramasseur de grabats et nettoyeur de carreaux, et c'est en observant le maître pendant deux ans que tu voles le métier » (E.10, carreleur/maçon, Axe Nord, Libreville). Cet apprentissage par imprégnation visuelle et reproduction du geste (« voler le métier ») montre que la qualification réelle des HTM repose sur un capital d'expérience pratique non certifié : « Mon

frère ne m'a pas donné de cours, il m'a dit : Prends la truelle et fais comme moi. Au début, tes mains tremblent, le mortier tombe, mais à force de regarder ses gestes tous les jours, ton corps finit par enregistrer le métier. » (E.1, maçon/gros-œuvre, Axe centre, Libreville). Un autre, aide-maçon, confirme ce propos en disant : « J'ai commencé comme simple porteur de briques sur un chantier à Akébé. Je n'avais aucune formation. C'est comme ça que j'ai volé les secrets du dosage et de l'alignement. Mon école, c'est l'observation. ». Pour les HTM, la légitimité professionnelle s'acquiert dans l'arène productive, opposant la vérité pragmatique de l'action à l'abstraction des parchemins scolaires. C'est ce qu'explique cet autre enquêté : « C'est sur le chantier qu'on devient technicien, pas dans les papiers. Le grand diplôme ne t'apprend pas à redresser un ferraillage tordu sous le soleil. C'est le terrain qui donne le vrai titre. » (E.3, coffreur/structure, Zone Industrielle, Libreville). Pour l'enquêté E.24, charpentier/structure bois, Axe urbain central, Port-Gentil : « J'ai vu des jeunes arriver ici avec de gros cahiers et des diplômes d'instituts techniques de Libreville. Mais dès qu'on les met devant un mur qui n'est pas droit, ils paniquent. Le chantier se moque de ce qui est écrit sur ton papier. ». Dès lors, l'univers du chantier impose une évaluation instantanée de l'employabilité matérialisant une sélection par la praxis : « Ton diplôme, c'est ta main. Si le mélange est bon, tu restes. Si c'est mauvais, tu prends tes outils et tu pars. Le chef de chantier n'a pas le temps de t'expliquer dix fois. » (E.20, maçon/gros-œuvre, Axe périurbain, Libreville). Comme le confirme l'enquêté E.27, coffreur-ferrailleur, Axe centre, Libreville : « Dans notre milieu, le verdict ne triche pas. Si ton coffrage cède sous le poids du béton, ta carrière s'arrête net sur ce quartier. Ta seule garantie de survie, c'est la précision de ton travail. ». Cette technicité se heurte au déni des nomenclatures officielles, plongeant l'HTM dans la conscience d'une utilité purement instrumentale : « Sans papier, tu es comme un fantôme qui sait construire des maisons. Tu es utile tant que le béton coule, mais dès que c'est sec, on oublie ton nom. Pour l'État, tu n'existes pas. » (E.9, électricien/maçon, Axe Nord, Libreville). Du coup, pour l'enquêté E.30, plombier-staffeur, Axe urbain central, Port-Gentil : « On est les architectes de l'ombre au Gabon. Le système prend ton énergie, valide ton savoir sur le tas, mais te rejette dans le néant citoyen dès que les finitions sont terminées. ». Cette relégation hors du champ de la citoyenneté laborieuse s'actualise brutalement dès la fin de l'ouvrage, moment où l'artisan est arraché à l'espace clos du chantier pour être renvoyé à l'attente incertaine du carrefour, véritable place de marché à ciel ouvert.

2.2. Chronicité de l'emploi : le carrefour comme « bourse de travail »

Sur les places de louage, l'attente physique constitue la première épreuve de la journée. Selon E.2 manœuvre polyvalent/second-œuvre, Axe central, Libreville : « Dès 6 heures du matin, tu es debout au carrefour. Si à 10 heures aucun pick-up ne s'est arrêté, ta journée est morte et tu as consommé ton transport pour rien. ». Cette concurrence contraint à la dévaluation des tarifs : « Pour décrocher le chantier de

peinture du jour, tu es obligé d'accepter le prix que le client fixe, sinon c'est le voisin qui part avec. » (E.12, peinture/plâtrerie-staff, Axe Centre, Libreville). L'enquêté E.28 explicite la sélection laborieuse à ces places de louage en ces termes : « C'est une foire aux muscles. Quand le pick-up freine, tout le monde court. Le patron regarde tes bras, tes mains calleuses, et il pointe du doigt. C'est une humiliation nécessaire : tu vends ta force avant de vendre ton intelligence. » (E.28, manœuvre polyvalent/coffreur, Axe centre, Libreville). Le temps mort du quartier agit comme un agent pathogène qui engourdit les réflexes professionnels : « Quand le chantier finit, je redeviens un simple gars du quartier. Si tu restes deux mois sans toucher le béton, tes mains prennent du retard, l'attente te détruit techniquement. » (E.8, maçon-finisseur/carreleur, Axe Sud, Libreville). Pour donner à voir cette quête difficile de l'emploi, l'enquêté E.32 précise que : « La précarité efface ton savoir. Au carrefour, à force d'attendre, tu acceptes n'importe quoi : désherber une cour, laver une voiture... Tu passes du statut de technicien à celui d'homme à tout métier pour ne pas mourir de faim. » (E.32, électricien/plombier, Axe Est, Libreville). Ces récits mettent aussi en lumière les compétences logistiques des HTM : « Gérer le flux du sable, de l'eau et du gravier pour que les maçons ne s'arrêtent jamais, c'est une science. Mais pour le chef, cette intelligence-là est muette, c'est juste le travail d'un "dos solide" » (E.7, manœuvre polyvalent/maçon, Axe périurbain, Port-Gentil). L'enquêté E.35, manœuvre-polyvalent de force, Axe centre, Libreville, souligne l'importance de ce travail et, partant, sa pénibilité, lorsqu'il explique que : « Les gens pensent que porter des parpaings sur trois étages toute la journée, c'est juste de la force brute. C'est faux. Il faut savoir comment équilibrer la charge pour ne pas briser ton dos. C'est une expertise que le boss ne paye jamais. ». Face au déni de l'administration, les HTM développent une socialisation par les objets, élevant l'outil au rang de substitut de diplôme : « Je ne sors jamais de chez moi sans ma truelle et mon mètre dans le sac de sport. C'est ça qui dit au chef de chantier : lui, ce n'est pas un aventurier, c'est un vrai maçon. C'est mon seul papier d'identité sur la route. » (E.9, électricien/maçon, Axe Nord, Libreville). Le fait de porter ses outils et de les exposer ostensiblement sur la place de louage constitue, pour le contremaître qui inspecte le site tôt le matin, le premier marqueur visuel d'un travailleur qualifié. L'enquêté E.36 souligne : « Garder ses outils propres et bien aiguisés quand tu es assis au carrefour Banco, c'est ta seule dignité. L'outil oblige le patron à te respecter, il comprend que tu n'es pas là pour t'amuser. » (E.36, coffreur/ferrailleur, Axe urbain central, Port-Gentil).

Tableau 2 : Matrice de la polyvalence des HTM

Typologie de profil	Critères de classification	Compétences primaires déclarées	Activités secondaires exécutées	Effectif (n) et Part (%)	Fréquence d'attente et temps d'embauche (Juin 2024 – Fév. 2025)
Le Spécialiste flottant	Maîtrise autonome d'un métier du gros œuvre ; apprentissage sur le tas auprès de maîtres-ouvriers ; basculement opportuniste vers le second œuvre.	Gros œuvre (maçonnerie, coffrage, ferraillage)	Manœuvre de force, terrassement, manutention, coffrage de secours	n = 16 (44,4 %)	5 à 6 jours/semaine sur le carrefour. Temps d'embauche moyen : 2 à 3 jours/semaine (intermittence forte).
L'Artisan du second œuvre	Détention de compétences techniques spécifiques du second œuvre ; négociation directe avec les ménages et sous-traitants ; polyvalence élargie.	Finitions (électricité, plomberie, carrelage, peinture, staff)	Maçonnerie générale, petits dépannages domestiques, peinture de rénovation	n = 12 (33,3 %)	3 à 4 jours/semaine sur le carrefour. Temps d'embauche moyen : 1 à 2 jours/semaine (dépendance aux chantiers privés).
L'Ouvrier polyvalent de force	Absence de spécialité technique exclusive ; exécution de tâches d'exécution non qualifiées ; dépendance totale au recrutement journalier (« fini-parti »).	Manœuvre généraliste sans qualification homologuée	Aide-artisan (gros/second œuvre), nettoyage de chantier, gardiennage, manutention	n = 8 (22,3 %)	6 à 7 jours/semaine sur le carrefour (présence continue). Temps d'embauche moyen : 3 à 4 jours isolés/semaine.

Source : Enquête ethnographique réalisée entre juin 2024 et février 2025.

Dans ce tableau 2, la répartition des individus dans ces trois catégories repose sur deux critères principaux : le degré de maîtrise technique autonome (capacité à conduire un ouvrage sans supervision directe) et la nature de la polyvalence exercée sur le chantier. Les fréquences d'attente sur les places de louage et le temps d'embauche ont été quantifiés à partir du suivi quotidien des cahiers de terrain et du récit des calendriers d'activité des 36 enquêtés sur la période d'observation (juin 2024 – février 2025) à Libreville et à Port-Gentil.

2.3. Identité et reconnaissance : l'invalidation statutaire au quotidien

L'usure corporelle frappe particulièrement les travailleurs seniors qui voient leur force physique décliner sans aucune perspective de retraite. Pour E.13 : « À près de 50 ans, monter sur les charpentes sous le soleil de Port-Gentil devient un calvaire. Mais si je m'arrête un jour, la famille ne mange pas le soir. » (E.13, charpentier/menuisier bois, Axe urbain central, Port-Gentil). Cette pénibilité s'accompagne de l'absence de prise en charge de l'outillage : « Même pour l'électricité, c'est l'ouvrier qui apporte son propre appareil de mesure et ses pinces ; l'entreprise ne fournit que le risque d'électrocution. » (E.4, électricité/maçon, Axe Est, Libreville). L'enquêté E.19 décrit avec acuité cette réhabilitation éphémère :

« Quand j'ai mon badge et mon gilet orange, les gens me regardent comme quelqu'un qui construit le pays. Au quartier, tu as du respect, on t'appelle « le technicien ». Le gilet là, c'est comme une protection contre la honte du carrefour. » (E.19, coffreur/maçon, Axe Nord, Libreville). Ce sentiment de dignité retrouvée et ce glissement identitaire vers la figure du bâtisseur national sont également corroborés par le témoignage de l'enquêté E.23 : « Sur le site, quand tu mets le casque bleu et les chaussures de sécurité, tu te sens grand. Tu n'es plus le gars qui traîne au PK8. Tu es un acteur du développement du pays » (E.23, maçon/gros-œuvre, Axe périurbain, Libreville). Cependant, cette reconnaissance par l'uniforme s'avère factice dès lors qu'elle se confronte aux réalités comptables de l'entreprise où l'écart reste abyssal entre la haute technicité déployée, la classification et la rémunération accordée : « On nous donne 575 FCFA de l'heure... Le papier du contrat dit que je suis manœuvre alors que c'est moi qui règle le niveau de la dalle et qui dirige les petits qui sortent de l'école. On te paye le prix du balai alors que tu fais le travail de l'ingénieur. » (E.14, maçon/menuisier, Zone Industrielle, Port-Gentil). L'analyse quantitative de ce taux horaire de 575 FCFA met en évidence un contournement flagrant du cadre légal. Rapporté à la durée légale du travail fixée à 173,33 heures par mois au Gabon (40 heures hebdomadaires), un taux horaire de 575 FCFA génère un revenu mensuel brut de 99 665 FCFA (575FCFA x 173,33H). Confronté au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) légalement fixé à 150 000 FCFA par mois, ce tarif rémunère l'ouvrier à hauteur de seulement 66,4 % du plancher national, soit une perte mensuelle nette de 50 335 FCFA (-33,6 %) par rapport au minimum légal d'existence.

Cette donnée chiffrée démontre la double spoliation subie par les HTM : une disqualification statutaire (rabattement du maçon-finisseur au rang de manœuvre Catégorie 1) doublée d'une sous-rémunération illégale en dessous du SMIG. Pour l'enquêté E.26, ce dispositif institutionnel est sciemment mobilisé par le patronat : « Le chef de chantier sait très bien que je pose le marbre les yeux fermés. Mais quand vient le moment de signer, il te sort la grille du BTP de 1984 : "Mon frère, tu n'as pas de CAP, donc pour la comptabilité tu es manœuvre catégorie 1." C'est du vol légalisé. » (E.26, carreleur/maçon Zone Sud, Libreville). Le dispositif contractuel du « fini-parti » matérialise cette absence de perspectives professionnelles et enferme l'ouvrier dans l'éphémère. Pour cerner cette dynamique, les témoignages des enquêtés E.5 et E.31 présentent ce qui suit : « Le contrat de chantier, c'est un piège... Dès que le mur est fini, on te dit « au revoir » sans rien. Tu as bâti un immeuble de cinq étages, mais le jour où tu pars, tu n'as même pas une attestation de travail pour prouver ce que tu as fait. » (E.5, charpentier/menuisier, Zone industrielle, Port-Gentil), E.31 ferrailleur/structure, Axe urbain central, Port-Gentil : « On vit dans l'angoisse de la dernière bétonnière. Tu travailles dur, mais tu sais que chaque brique que tu poses te rapproche du chômage. On t'utilise comme un groupe électrogène : on t'allume quand il y a besoin de courant, et on te coupe dès qu'on a fini. ». Du coup, l'administration

s'avère incapable de saisir cette « plasticité professionnelle » comme l'indique l'enquêté E.11 : « Pour le PNPE, si tu n'as pas de diplôme, tu es dans la case « manœuvre ». Ils ne savent pas que je sais lire un plan de ferraillage mieux que certains stagiaires qui sortent des instituts avec des grands papiers. » (E.11, coffreur/ferrailleur, Axe centre, Libreville). Pour relativiser la rhétorique institutionnelle du PNPE et dénoncer l'inadaptation de ses outils d'évaluation face aux réalités de l'emploi, l'enquêté E.34 souligne que : « Le logiciel de l'État ne compte pas la polyvalence. Si tu écris que tu sais faire la plomberie, l'électricité et la maçonnerie, l'agent du PNPE te regarde bizarrement. Notre génie de la débrouille est considéré comme un défaut. » (E.34, électricien/plombier, Axe centre, Libreville). La confrontation entre les grilles administratives gabonaises et le savoir-faire des artisans est perçue par ces acteurs comme une « nomenclature du rien » qui retranscrit leur sentiment d'invisibilisation structurelle, qui les prive de reconnaissance statutaire, de protection juridique et de toute perspective d'ascension sociale au sein du marché du travail.

Tableau 3 : Indicateurs de vulnérabilité et d'invisibilité statutaire des HTM

Dimension de l'invisibilité	Réalité empirique observée (Juin 2024 – Fév. 2025)	Ancrage et violation du cadre normatif (code du travail 2021 et convention BTP 1984)	Impact sur la trajectoire socioprofessionnelle des HTM
Régulation contractuelle	Contrat verbal journalier ou à la tâche (« fini-parti ») négocié informellement sur la place de louage.	Violation de l'art. 21 du code du travail de 2021 (exigence d'un contrat écrit) et méconnaissance de l'art. 18 exigeant la déclaration formelle de toute embauche auprès du PNPE.	Instabilité financière, absence de préavis et impossibilité de projection professionnelle.
Protection sociale et risques	Absence totale d'immatriculation à la CNAMGS ou la CNSS ; prise en charge des soins à la charge exclusive de l'ouvrier en cas de blessure.	Violation de l'art. 180 du Code du travail, des art. 3 et 9 fixant le régime de sécurité sociale (CNSS/CNAMGS), et non-respect de l'art. 42 de la convention collective BTP 1984 (couverture accidents du travail).	Vulnérabilité sanitaire, basculement dans la pauvreté en cas d'accident sur chantier et absence de retraite.
Rémunération et tarification	Salaire fixé de gré à gré à la tâche ou par l'application d'un taux horaire dérisoire (ex. 575 FCFA/h).	Violation du Décret n° 0012/PR/MTE fixant le SMIG à 150 000 FCFA/mois (soit un minimum légal de 865,4 FCFA/h) et inapplication des classifications catégorielles (art. 28 à 32) de la convention collective BTP du 15 mai 1984.	Sous-rémunération structurelle (perte moyenne de 33,6 % par rapport au SMIG), spoliation des qualifications et défaillance face aux impayés.

Source : Données d'enquête, entre juin 2024 et février 2025 croisées avec le code du travail de 2021 et la convention collective du BTP du 15 mai 1984.

2.4. La désaffiliation sociale de l'HTM : de l'éthos de bâtisseur au stigmate de l'inutilité

L'analyse des entretiens révèle combien la discontinuité des revenus ébranle l'éthos traditionnel du pourvoyeur familial et alimente, chez les travailleurs un sentiment d'effondrement de leur autorité domestique. L'enquêté E.22 énonce cette épreuve subjective en ces termes : « Ici, là, dans notre pays-là, si tu n'as pas l'argent, tu n'as pas de parole, même dans ta propre maison. Ta propre femme

commence à te regarder comme une charge. C'est la mort sociale d'un père. » (E.22, électricien/bâtiment, Axe Sud, Libreville). L'effondrement du rôle de chef de famille ne constitue pas une mesure objective du pouvoir au sein du couple, mais traduit avant tout le traumatisme moral et la hantise subjective de ces hommes face à leur perte de statut et à leur dépendance économique vis-à-vis des activités informelles de leurs conjointes. Dès lors, l'oisiveté subie au quartier se transforme rapidement en honte sociale. Pour l'enquêté E.17 : « Mes enfants me voient partir tôt le matin, mais quand je reviens bredouille, je n'ose même pas croiser leur regard. La honte te ronge le cœur avant d'arriver à la maison. » (E.17, peintre/finisseur, Axe urbain central, Port-Gentil). Du coup, l'on note avec l'enquêté E.25 que : « Le plus dur, c'est le matin. Tu vois les voisins partir au bureau en costume, et toi tu es assis sur un casier de Régab au carrefour à attendre un dépannage de 2 000 FCFA. Ce repos-là, c'est une punition. » (E.25, plombier/électricien, Axe Est, Libreville). L'absence de couverture maladie (par défaut d'immatriculation à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, CNAMGS) expose la famille à la catastrophe sanitaire : « Dès que le chantier s'arrête, si l'enfant tombe malade, on n'a plus rien. On redevient des mendiants. Tu dois faire le tour des frères pour demander 5 000 ou 10 000 FCFA pour les médicaments. » (E.18, ferrailleur/structure, Zone portuaire, Port-Gentil). Pour l'enquêté E.29 : « Le jour où le béton s'est arrêté, mon fils a attrapé le palu. À l'hôpital général, on te demande l'argent des fiches avant de toucher l'enfant. J'ai dû gager ma propre meuleuse chez un boutiquier mauritanien pour payer l'ordonnance. » (E.29, Plâtrerie-staff/peintre, Axe urbain central, Port-Gentil). Ces témoignages démontrent la régression sociale profonde d'une crise d'invalidation citoyenne par le travail, où l'exclusion du marché formel de l'emploi prive l'HTM de ses droits et de sa reconnaissance sociale comme l'indique l'enquêté E.7 : « Tu es Gabonais protégé quand tu as la truelle, et tu es un étranger dans ton pays quand le chantier s'arrête. Quand l'État a besoin de routes ou de bâtiments, on nous trouve. » (E.7, manœuvre-polyvalent/maçon, Axe périurbain, Port-Gentil). Cette précarité structurelle engendre, à terme, une véritable dynamique de décitoyenneté professionnelle, reléguant ces « bâtisseurs » au rang d'acteurs économiques invisibles aux yeux de l'État. Sur ce sentiment de relégation, l'enquêté E.14 renchérit en mettant en exergue le contraste saisissant entre sa contribution au développement du pays et son exclusion sociale : « On est les mains du pays, mais on n'est pas dans les papiers du pays. C'est nous qui montons les villas des grands types de ce pays. Mais à la fin du mois, nous-mêmes on vit dans des maisons en planches et parfois sans compteur SEEG. » (E.14, Maçon/menuisier, Zone industrielle, Port-Gentil). En guise de conclusion à cette trajectoire de relégation, l'enquêté E.33 formule de manière saisissante la frontière invisible tant spatiale que symbolique des HTM qui sépare ces artisans des fruits de leur propre labeur : « On construit des hôtels 5 étoiles où on n'aura jamais le droit de s'asseoir, même pour boire un verre d'eau. Notre nationalité s'arrête là où commence le bureau du patron. » (E.33, carreleur/finisseur, Axe Nord, Libreville).

3. Discussion

L'analyse des trajectoires des HTM à Libreville et Port-Gentil dépasse le simple constat de la précarité pour interroger les mécanismes structurels de leur exclusion à travers trois thèses majeures. La première démontre que l'appareil d'État, via le PNPE, produit une « nomenclature du rien » qui invalide les compétences acquises sur le tas par une violence symbolique maintenant les artisans au bas de l'échelle salariale. La deuxième thèse explore la « sinusoïde de la précarité » née du contrat de « fini-parti », où l'alternance entre hyperactivité et désœuvrement provoque une désaffiliation sociale qui fragilise l'autorité des HTM au foyer. Enfin, la troisième thèse plaide pour une « flexicurité à la gabonaise » basée sur la VAE afin de transformer ces « infrastructures humaines » au sens d'A.M. Simone (2004, p. 407) en leviers d'intégration statutaire et de citoyenneté laborieuse au Gabon.

3.1. La « nomenclature du rien » : une violence symbolique institutionnalisée

L'ancrage des HTM dans l'espace urbain gabonais révèle une territorialité spécifique où les places de louage se muent en carrefours de compétences invisibles. Les travaux de N. C. Agossou (2004, p. 85) sur les marchés informels de Cotonou ont remarquablement montré comment la rue et le carrefour urbain deviennent en Afrique subsaharienne des « espaces-ressources » où la main-d'œuvre marginalisée invente des formes spontanées de régulation économique pour contourner la rigidité des institutions formelles. Dans le contexte de Libreville et Port-Gentil, cette territorialisation de la débrouille rejoint l'analyse de B. Yanga Ngary (2008, p. 15) sur la « modernisation quotidienne », où les micro-activités techniques pallient les carences de la régulation étatique.

Toutefois, là où la littérature sur l'informalité urbaine en Afrique de l'Ouest privilégie souvent l'analyse de l'auto-organisation populaire, le cas des HTM gabonais met en lumière la brutalité de la confrontation entre le savoir-faire empirique et le cadre normatif de l'État. En refusant de certifier les compétences acquises hors du système scolaire, les nomenclatures officielles, héritées d'une conception postcoloniale de la qualification, maintiennent ces travailleurs dans une catégorie subalterne. Cette disjonction entre la dextérité manuelle exigée sur le chantier et la classification administrative au rang de manœuvre relève de ce que P. Bourdieu (1982, p. 35) qualifie de violence symbolique : l'institution impose sa grille de lecture juridique pour intérioriser la dévalorisation de l'ouvrier et légitimer un sous-salariat structurel. La « nomenclature du rien » dénoncée par les acteurs n'est pas une abstraction : elle résulte de la confrontation directe entre les compétences pratiques observées et la nomenclature réelle fixée par les textes réglementaires. L'analyse du corpus documentaire, composé de la Loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021 portant code du travail et des articles 28 à 32 du titre IV de la convention collective du BTP du 15 mai 1984, révèle le mécanisme juridique de

cette invalidation. La grille conventionnelle de 1984 conditionne l'accès aux catégories qualifiées d'Ouvrier Professionnel (OP1, OP2, OP3) ou de Maître-Ouvrier (MO) à la détention exclusive d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un Brevet d'Études Professionnelles (BEP). En l'absence de titre homologué par l'État ou de procédure de VAE effective au sein du PNPE, la réglementation classe automatiquement tout travailleur issu de l'apprentissage informel dans la première catégorie d'exécution : « Manœuvre ordinaire M1 » ou « Aide-ouvrier M2 ». Il s'opère ainsi une distorsion structurelle entre les tâches réelles exécutées par les HTM sur le chantier (implantation de dalles, pose de marbre, traçage et pose d'appareillages électriques, lecture de plans) et leur imputation comptable et conventionnelle. En privant juridiquement l'expérience pratique de toute valeur équivalente au diplôme, la nomenclature réelle de 1984 agit comme un filtre institutionnel d'invisibilisation : elle permet aux entreprises du BTP de capter la haute technicité déployée par ces artisans de terrain tout en ne leur versant que la rémunération plancher du manœuvre non qualifié (575 FCFA/h). Comme le soulignent L. Tanguy (2005, p. 55) et M. Stroobants (2009, p. 66) à propos de l'histoire des classifications professionnelles, l'appareil d'État et le patronat utilisent la puissance de classement pour imposer une grille d'évaluation dite « légitime » qui aliène le savoir-faire pratique au profit des seuls détenteurs de titres scolaires. L'absence de reconnaissance institutionnelle de cette qualification empirique, identifiée par F. Nguema Ndong (2014, p. 118) comme le principal angle mort des politiques de sédentarisation professionnelle au Gabon, confine les HTM dans une « polyvalence de survie », organisant la confiscation de leur plus-value technique et rendant toute ascension statutaire à long terme illusoire. Cette dépossession engendre le sentiment d'une utilité purement instrumentale et temporaire. Ils s'éprouvent comme des entités spectrales, indispensables lors des phases intenses de production mais condamnés à l'oubli institutionnel dès que l'ouvrage s'achève. Bien que ces artisans agissent comme des « ingénieurs de fait » (N. Gadrey et al., 2005, p. 112) et guident sur le terrain des stagiaires certifiés mais inexpérimentés, la nomenclature officielle offre à l'appareil productif une justification légale pour maintenir les HTM sous le joug de classifications salariales obsolètes et déconnectées des réalités économiques. En fermant les yeux sur ces compétences acquises par compagnonnage, l'administration réduit l'intelligence pratique des HTM à la seule force somatique, confirmant ainsi le « déficit de reconnaissance » décrit par A. Honneth (1992, p. 147). En refusant de reconnaître institutionnellement les compétences acquises par l'expérience et l'apprentissage informel, les grilles officielles invalident la plasticité professionnelle des HTM. Ce déni ne se limite pas à une simple exclusion administrative : il opère une véritable violence symbolique qui dégrade l'identité de ces travailleurs. Dès lors, l'agilité cognitive et le génie de la débrouille urbaine, qui témoignent d'une véritable ingéniosité quotidienne, se trouvent dépréciés et convertis en un stigmate de subordination qui les maintient durablement au bas de l'échelle sociale et salariale.

3.2. La temporalité de l'incertitude : du présentisme de survie à la rupture des supports de proximité

L'analyse de la condition des HTM au Gabon révèle une temporalité en dents de scie, rythmée par la fragmentation brutale entre l'hyperactivité valorisante du chantier et le vide anxiogène du quartier. Certes, le contrat journalier dit de « fini-parti » fait désormais l'objet d'un encadrement par le code du travail gabonais de 2021, lequel prévoit théoriquement un engagement écrit assorti d'une extension de la protection sociale et sanitaire. Néanmoins, un fossé abyssal persiste entre cette volonté législative et la praxis du terrain. Ces ruptures et ces bifurcations biographiques dessinent ce que nous qualifions de « sinusoïde de la précarité ». Si le tableau 2 (Matrice de la polyvalence des HTM) propose une typologie descriptive des profils selon leurs compétences primaires et secondaires, la réalité empirique montre que ces catégories ne sont pas figées : l'alternance cyclique du marché force régulièrement l'HTM de second œuvre ou le spécialiste flottant à rétrograder vers le statut d'ouvrier polyvalent de force au gré des interruptions de chantiers. Dès lors, si la désaffiliation sociale se définit comme la conjonction dynamique d'une instabilité du rapport au travail et d'un effritement des supports de proximité relationnels (R. Castel, 1995, p. 451), le régime du « fini-parti » opère au Gabon un retournement paradoxal : il devient le vecteur même qui institutionnalise cette vulnérabilité. Le contexte gabonais donne ainsi à voir une désaffiliation cyclique et intermittente, où l'artisan oscille perpétuellement entre une zone d'intégration éphémère, le temps du chantier, matérialisé par les attributs professionnels du port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et du badge d'accès, et une zone d'exclusion totale dès la rupture de l'engagement informel. Ce basculement impose ce que l'on peut caractériser comme un « temps désolé » : une temporalité dilatée, propre au désœuvrement, où l'absence de régularité matérielle détruit la capacité de projection, conformément aux analyses de P. Bourdieu (1977, p. 62) sur le temps désarticulé du sous-prolétariat. Privé de fiches de paie, de traces administratives ou d'épargne formelle, l'HTM est condamné à un présentisme de survie où la projection à long terme constitue un luxe cognitif inaccessible.

À l'opposé des modèles de « flexicurité » analysés par T. Wilthagen et F. Tros (2004, p. 171), qui articulent flexibilité du marché et mécanismes institutionnels de protection, la précarité gabonaise s'exerce sous la forme d'une flexibilité unilatérale et sans filet social. De surcroît, à la lumière du concept de disqualification sociale (S. Paugam, 2000, p. 93), cette vulnérabilité professionnelle finit par contaminer les autres sphères de l'existence. L'effondrement du statut d'homme pourvoyeur au sein du foyer témoigne du fait que la vulnérabilité matérielle détruit les supports relationnels les plus intimes. Dans cette dynamique, les EPI dépassent leur simple fonction de sécurité corporelle : ils fonctionnent comme de véritables technologies de réaffiliation. Ils arrachent temporairement le travailleur à l'invisibilité du « mapane » ou des « matitis » (quartiers sous-intégrés de Libreville et Port-Gentil)

et des places de louage, zones de relégation sociale où la valeur d'un individu ne tient plus qu'à la solidité apparente de ses muscles et à l'exposition de ses outils de travail face aux pickups des recruteurs.

3.3. Vers une « flexicurité » à la gabonaise : la VAE comme levier d'intégration et de pacification domestique

L'analyse du code du travail gabonais de 2021 met en lumière une occasion manquée majeure dans la sécurisation des parcours professionnels en Afrique centrale. Si le législateur consacre la flexibilité des entreprises face aux fluctuations du marché, il omet de construire le filet de sécurité statutaire de l'ouvrier, l'enfermant dans ce que R. Castel (2003, p. 38) qualifie de « zone de vulnérabilité » où l'artisan reste mobilisé par la tâche sans protections durables. Pour extraire les HTM de cette précarité cyclique, il devient impératif de concevoir un modèle de flexicurité endogène (T. Wilthagen et F. Tros, 2004, p. 171). La transposabilité de ce concept au marché du travail gabonais dominé à plus de 90 % par l'économie informelle suppose d'en adapter les instruments d'action publique : l'enjeu n'est pas d'importer une flexibilité passive, mais d'institutionnaliser la VAE comme levier de sécurisation des trajectoires. La faisabilité d'un tel dispositif repose d'abord sur une synergie institutionnelle tripartite où l'ingénierie de certification s'adosse à une commission sectorielle mixte réunissant l'Agence Nationale de Formation et d'Enseignement Professionnels (ANFEP), le Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE), le patronat du BTP et les maîtres-artisans du secteur informel, évaluant les candidats via un Référentiel d'Évaluation des Acquis de l'Expérience (REAE) axé sur des épreuves pratiques en situation réelle (lecture de plans, dosage du béton, traçage, pose de structures) affranchies du filtre académique écrit.

Sur le plan financier, la viabilité du modèle impose d'exonérer l'HTM de tout coût direct en créant un Fonds Sectoriel de Sécurisation des Trajectoires du BTP, alimenté par une micro-affectation (0,5 à 1 %) sur la commande publique d'infrastructures et une réallocation de la taxe d'apprentissage gérée par le PNPE, afin de financer les évaluations et d'octroyer une allocation forfaitaire de transition durant les périodes d'inter-chantier. Enfin, l'opérationnalisation du modèle exige une révision ciblée du titre IV de la convention collective du BTP de 1984 pour contraindre l'employeur à reclasser tout titulaire du certificat VAE de la catégorie « Manœuvre M1/M2 » vers celle d'« Ouvrier Professionnel 1er échelon (OP1) », rompant définitivement avec la notion injuste de « travail non qualifié » déconstruite par J. Rose (2012, p. 42, 55) et dotant l'artisan d'un capital juridique mobile via un identifiant unique rattachant ses droits sociaux (CNSS, CNAMGS) à sa personne plutôt qu'à un contrat temporaire.

Sur le plan identitaire, cette régulation vise à lisser la violence d'un cycle empirique en trois phases : la mobilisation à l'ouverture du chantier qui consacre

l'HTM comme « bâtisseur actif » et restaure temporairement sa fierté d'homme pourvoyeur ; la désaffiliation brute déclenchée par la logique du « fini-parti » (J. Diambounambatsi, 2015, p. 29) qui le dépouille instantanément de ses attributs professionnels ; et la latence caractérisée par le retour forcé au carrefour où il redevient un « débrouillard inactif ». Ce processus confirme la théorie de la disqualification sociale (S. Paugam, 2000, p. 93) : installée dans la chronicité, la précarité professionnelle franchit le seuil du foyer, fragilise l'éthos du pourvoyeur domestique (F. De Singly, 2010, p. 114) et induit une crise de l'autorité masculine au sein de la famille.

Pour résister à cet effondrement, l'HTM déploie une « plasticité professionnelle » permanente en activant ce que A.M. Simone (2004, p. 407) qualifie « d'infrastructures humaines » (people as infrastructure) où les articulations fluides entre les corps, les places de louage et les réseaux informels suppléent le vide institutionnel. Néanmoins, cette plasticité demeure un piège qui enferme l'ouvrier dans une forme d'adolescence sociale prolongée sans autonomie statutaire ni patrimoniale ; dès lors, la VAE s'impose non comme un simple outil de gestion des ressources humaines, mais comme un levier politique et civil indispensable pour que ces artisans cessent d'être des fantômes corporatifs et deviennent des citoyens bâtisseurs pleinement intégrés au contrat social gabonais.

Conclusion

En définitive, l'étude des HTM au Gabon met au jour une faille structurelle du marché de l'emploi, où l'invisibilisation des savoir-faire pratiques participe d'une véritable économie politique de la précarité. Enfermer ces « bâtisseurs de l'ombre » dans une « nomenclature du rien » et dans l'incertitude systémique du contrat journalier (« fini-parti ») ne relève pas d'un simple dysfonctionnement technique : il s'agit d'un mécanisme de domination qui profite d'une main-d'œuvre flottante, hautement flexible et démunie de droits. Transmuer cette « polyvalence de survie » en une « polyvalence de carrière » par le biais d'une « flexicurité à la gabonaise » soulève dès lors des enjeux de pouvoir majeurs et se heurte à de lourds obstacles structurels. Si l'activation de leviers institutionnels, tels que la mise en œuvre de la VAE par le PNPE ou la refonte de la convention collective du BTP de 1984, s'avère indispensable pour remplacer l'arbitraire patronal par un statut de « technicien de chantier polyvalent » (TCP), l'application de ces réformes se confronte aux résistances des acteurs économiques qui tirent profit de cette absence de régulation. De même, le déploiement de guichets de proximité interconnectés (PNPE/CNSS/CNAMGS) directement sur les places de louage (Rio, PK5, Acaé) suppose de surmonter le cloisonnement historique et l'inertie bureaucratique des administrations gabonaises. C'est en appréhendant ces carrefours non plus comme de simples espaces de transit marchand, mais comme des sites de reconquête des droits sociaux, que le Gabon pourra subvertir ces rapports de subordination et

réintégrer pleinement ces artisans de l'informel au cœur du contrat social national. Ces enseignements doivent néanmoins être appréhendés au regard des limites inhérentes à cette recherche. L'enquête repose sur une ethnographie exploratoire menée auprès d'un échantillon ciblé de trente-six ouvriers répartis dans deux centres urbains, ce qui interdit toute généralisation statistique à l'échelle nationale. Aussi, notre posture d'enquêteur sur les places de louage a permis de recueillir des récits d'expérience que nous avons exploités, intégrant des attentes implicites de médiation sociale ou institutionnelle face à leur précarité. Loin d'infirmer ces constats, la mise au jour de ces réflexivités de terrain permet de circonscrire la portée heuristique de l'étude, dont la valeur réside dans la compréhension fine et contextualisée des logiques de survie et des aspirations statutaires de ces travailleurs de l'ombre.

Références bibliographiques

Agossou Cyrille Noukpo, 2004, « Territorialités de l'informel dans la ville africaine : le cas de Cotonou », *Revue de Géographie du Bénin*, n° 4, pp. 115-132.

Banque Mondiale, 2023, *Gabon Economic Update : Diagnostic du marché du travail et de l'emploi des jeunes*, rapport, Washington D.C., Banque Mondiale, 56 p.

Barro Chambrier Hugues-Alexandre, 1990, *L'économie du Gabon : analyse, politiques d'ajustement et d'adaptation*, Paris, Economica, 355 p.

Bourdieu Pierre, 1977, *Algérie 60 : structures économiques et structures temporelles*, Paris, Éditions de Minuit, 123 p.

Bourdieu Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 475 p.

Bourdieu Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.

Bourdieu Pierre (dir.), 1993, *La Misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 947 p.

Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 490 p.

Castel Robert, 2003, *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Édition du Seuil, 96 p.

Cingolani Patrick, 2011, *La précarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.

De Singly François, 2010, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 128 p.

Diambounambatsi Judicaël, 2015, *Privatisation et emploi au Gabon : analyse de la politique de privatisations sur l'emploi et sa structure de trois entreprises publiques rendues privées au Gabon*, thèse de doctorat en sociologie, Université Rennes 2, Rennes, 373 p.

Frémeaux Philippe, 2007, « Comment les métiers se transforment », *Alternatives Économiques*, Hors-série n° 71 (L'emploi), 1er trimestre 2007, pp. 54-55.

Gadrey Nicole, Jany-Catrice Florence et Pernod-Lemattre Martine, 2005, « Les employés non qualifiés : quelles compétences ? », in Dominique Méda et Francis Vennat (dir.), *Le travail non qualifié : Permanences et paradoxes*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Recherches », pp. 255-268.

Gautié Jérôme, 2009, *Le chômage*, Paris, Éditions La Découverte, 128 p.

Honneth Axel, 1992, *Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Seuil, 288 p.

Marx Karl, 1993, *Le Capital : critique de l'économie politique Livre I : Le développement de la production capitaliste*. Traduction de Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Éditions Sociales, 1011 p.

Moulier-Boutang Yann, 2007, *Le Capitalisme Cognitif : La Nouvelle Grande Transformation*, Paris, Éditions Amsterdam, 315 p.

Nguema Ndong Fidèle, 2014, « Dynamiques informelles, précarité urbaine et politiques de l'emploi à Libreville », *Annales de l'Université Omar Bongo*, n° 19, pp. 143-162.

OIT / Bureau International du Travail, 2021, *Analyse des impacts sur l'emploi et le marché du travail au Gabon*, rapport, Genève, BIT / OIT, 48 p.

Paugam Serge, 2000, *Le salarié de la précarité : les nouvelles formes d'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, 437 p.

République Gabonaise, 1984, *Convention Collective des Entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics*, Libreville, Ministère du Travail et de l'Emploi, 45 p.

République Gabonaise, 2003, *Tableau de Bord Social*, n° 2, Libreville, Ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Direction Générale de l'Économie (DGE), 112 p.

République Gabonaise, 2021, Loi n° 022/2021 du 19 novembre 2021 portant Code du Travail en République Gabonaise. *Journal Officiel de la République Gabonaise*, n° 139 spécial, 58 p.

Rose José, 2012, *Qu'est-ce que le travail non qualifié ?*, Paris, Éditions La Dispute, 180 p.

Simone AbdouMaliq, 2004, « People as Infrastructure : Intersecting Fragments in Johannesburg », *Public Culture*, vol. 16, n° 3, pp. 407-429.

Stroobants Marcelle, 2009, *Sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 2e éd., 128 p.

Tanguy Lucie, 2005, « La fabrication des nomenclatures de niveau de formation et leur inférence sur la notion de qualification », in Dominique Méda et Francis Vennat (dir.), *Le travail non qualifié : Permanences et paradoxes*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Recherches », pp. 55-68.

Wilthagen Ton et Tros Frank, 2004, « The concept of 'flexicurity' : a new approach to regulating employment and labour markets », *Transfer : European Review of Labour and Research*, vol. 10, n° 2, pp. 166-186.

Yanga Ngary Bertin, 2008, *La modernisation quotidienne au Gabon : La création de toutes petites entreprises*, Paris, L'Harmattan, 245 p.